

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024/07/04

Date de la convocation	5 juillet 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres avec voix délibérative présents	18
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	1
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Rémi Nicolas, Mme Frédérique CONDET, Mme Laïla ACHKAR, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Emmanuel GUERRARD (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Membres avec voix délibérative absents non représentés :

Collège des élus :

Mme Florence LIMONES

Collège des familles et associations :

Mme Stéphanie ROY

Membres sans voix délibérative absents non représentés:

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Election du second vice président

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62,

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes, et approuvant ses statuts,

VU la délibération en date du 11 juin 2024 par laquelle le Conseil d'administration de l'association ESCAL a procédé à l'élection des neuf membres du conseil d'administration actuel de l'association ESCAL pour désignation par le conseil municipal des membres du collège des familles et des associations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

VU la délibération n°2024/07/07 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2024 approuvant :

- la désignation des 11 membres du collège des élus
- la désignation des 9 membres du collège des familles et associations

VU les statuts de l'EPA, notamment l'article 11,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation du second vice-président,

2. Eléments de contexte

Conformément à l'article 11 des statuts, le ou les autres vice-président(s) du Conseil d'Administration est/sont désigné(s) en son sein, à la majorité simple des voix des membres ayant voix délibérative,

pour une durée identique à celle du mandat des membres du collège du Conseil d'Administration dont il est issu.

3. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Article 1 : **procède** à l'élection du second vice-président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

Madame Caroline ALLARY s'est portée candidate à la seconde vice-présidence du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

Résultat du vote : 19 voix POUR

Au terme du vote intervenu ce jour, Madame Caroline ALLARY est élue seconde vice-présidente du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL



ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres en exercice avec voix
délibérative 21
Nombre de suffrages exprimés 19

VOTES
Pour 19
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation

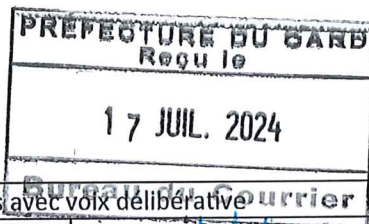
05/07/2024

Présenté par
A Marguerittes, le

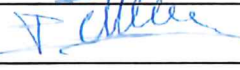
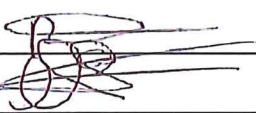
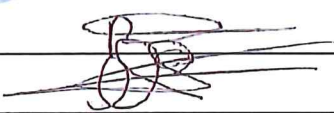
11/07/2024

Délibéré par
A Marguerittes, le

11/07/2024



Membres avec voix délibérative	
Laïla ACHKAR	
Caroline ALLARY	
Alain BLASCO	
Chantal BOURNETON	
Denis CANTIER	Donne procuration à Frédérique Condet
Frédérique CONDET	
Frédéric COURRENT	
Christine DEMAY	
Antoine GIL	Donne procuration à Caroline Allary
Valérie GUARDIOLA	
Marlène JAFFIOL	
Florence LIMONES	Absente
Margit LORBLANCHET	
Rémi NICOLAS	

Eric PEREDES	
Patricia POUBLANC	
Audrey RANC	
Céline ROSZCZKA	
Stéphanie ROY	Absente
Monique SAEZ	
Georges VIERNE	

Certifié exécutoire par

compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

17 JUL. 2024

17 JUL. 2024